



Mairie de 50440 VASTEVILLE

Tel. 02.33.52.74.68 Fax : 02.33.52.73.59

UTILISATION DE LA SALLE

Si plusieurs personnes désirent la salle le même weekend, il sera procédé à un tirage au sort. Les personnes n'ayant pas eu la salle au tirage au sort seront prioritaires dès le weekend suivant disponible.

Toute personne ayant eu une fois la salle dans l'année en cours n'est pas prioritaire pour l'obtenir une seconde fois.

La salle peut être réservée en Mairie les mardis et vendredis par :

- Les associations de la commune → Au mois de septembre pour l'année suivante.
- Les Vastevillais → 6 mois avant la date souhaitée,
→ 1 an pour les mariages y compris pour les petits-enfants des Vastevillais sauf pour les vins d'honneur.
- Les associations et les particuliers du canton → 2 mois avant la date souhaitée.
- Les comités d'entreprises du canton → 2 mois avant la date souhaitée.

Attention : un vendredi sur 2 l'extension ne sera disponible qu'à compter de 20 heures. En cas de mariage, la répétition de la Hague Vaten aura lieu dans les petites salles.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

ASSOCIATIONS :

- de la commune : gratuite
- du canton : gratuite

Il sera demandé une participation aux frais d'électricité de 0,15 € par KWH dépensé

Lorsque les associations utiliseront la salle des fêtes pour un repas qu'elles serviront à leurs adhérents à prix coûtant : aucun frais d'électricité ne leur sera demandé (que ce repas soit payé par les fonds propres de l'association ou demandé aux adhérents).

VASTEVILLAIS :

31 € Pour un vin d'honneur, il ne sera pas demandé d'arrhes, les clés seront restituées le lendemain à 8 heures.

Grande salle (arrhes 70 €):

- ❑ Sans cuisine 1 journée 76 €
- ❑ Sans cuisine 2 journées 130 €
- ❑ Avec cuisine 1 journée 115 €
- ❑ Avec cuisine 2 journées 170 €
- ❑ Avec cuisine 3 journées 220 € (à compter du vendredi 9 h 00)

Petites salles (il n'est pas prévu d'arrhes):

- ❑ Sans cuisine 1 journée 35 €
- ❑ Avec cuisine 1 journée 60 €

PARTICULIERS HORS COMMUNE :

64 € pour un vin d'honneur

Grande salle (arrhes 70 €):

- ❑ Sans cuisine 1 journée 145 €
- ❑ Sans cuisine 2 journées 220 €

Il est rappelé que la sous-location est formellement interdite.

- ❑ Avec cuisine 1 journée 180 €
- ❑ Avec cuisine 2 journées 250 €

(pas de location des petites salles, sauf aux associations)

COMITES D'ENTREPRISES :

100 € pour un vin d'honneur

260 € pour une journée

350 € pour le week-end

*A ces prix s'ajoutent l'accès au service énergie sur la base de 0,15 € par Kilowattheure dépensé.
Pour la location des petites salles + cuisine un forfait de 10 € sera demandé pour la participation aux frais d'électricité.*

ARRHES

Lors de la location de la grande salle il sera demandé **70€ d'arrhes** qui seront obligatoirement versées à la réservation.

CAUTION

Dans tous les cas il sera demandé **une caution de 400 €** à la remise des clés, ainsi qu'une **caution de propreté de 100€** et **une caution de 60€** pour le rangement des verres et le respect des instructions qui seront restituées après l'état des lieux.

SECURITE

Le locataire devra prendre connaissance des règles de sécurité affichées. Afin de combattre tout début d'incendie, des extincteurs sont disposés dans les différents locaux.

ASSURANCE

Le Locataire devra fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile) destinée à couvrir les frais éventuels de dégradation sur l'ouvrage ou sur le mobilier.

URSSAF – SACEM

Les utilisateurs de la salle, en fonction des activités pratiquées et des personnels rémunérés, ne devront pas omettre de se mettre en règle avec les organismes concernés (SACEM-URSSAF et recette Locale des Impôts).

RESPECT DU VOISINAGE

Il faut éviter toute activité qui pourrait occasionner une nuisance pour le voisinage de quelque nature que ce soit. Les portes et les fenêtres doivent être fermées après 22 heures. Il est interdit de klaxonner.

LOCATION DE LA SALLE POUR LES ENFANTS MINEURS

Le responsable prendra les dispositions pour interdire la consommation d'alcool et de stupéfiants.

CONSIGNES DIVERSES

Le locataire signataire du contrat de location s'engage à rendre les locaux (salle, cuisine, sanitaires, etc.) dans un parfait état de propreté.

Les tables et les chaises ne seront rangées par le locataire qu'après l'état des lieux.

Les verres seront remis sur la desserte par catégorie à la sortie du lave vaisselle.

Les poubelles devront être transportées dans le container situé à l'extérieur. Avant son départ, le responsable de la salle veillera à l'extinction de l'électricité et vérifiera que les robinets d'eau et de gaz sont bien fermés. Toutes les portes d'accès devront être fermées à clef.

Le locataire signataire assurera à ses frais les réparations et le remplacement du mobilier dans le cas où cela s'avérerait nécessaire. La vaisselle cassée ou détériorée sera facturée.

L'utilisation de punaises et de pointes sur les murs est formellement interdite.

CONTRAT D'UTILISATION TEMPORAIRE ET REMISE DES CLEFS

La location de la salle donnera lieu à l'établissement d'un contrat entre le Maire et le demandeur responsable. Le dit contrat sera signé en mairie au moment de la réservation. La remise des clés se fera le vendredi à 16 heures à la salle. Suivra immédiatement un état des lieux avant utilisation en présence du responsable de la salle : **MME ALINE COTTEBRUNE Tél : 06.68.40.74.68**. La restitution des clés se fera le lendemain de la location à 10 heures, en même temps que le paiement de la location et de l'électricité. La caution sera alors remboursée si l'état des lieux donne lieu à aucune remarque.
Signature des contractants précédée de la mention

A Vasteville, le
Le Maire,

« Lu et approuvé »
Le Contractant,